

Convocation

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions statutaires et réglementaires, nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire et Élective du CDVOBB qui se tiendra le :

Vendredi 21 juin 2024 à 19h30

Salle des fêtes
Place Frédéric Joliot Curie
95540 Méry-sur-Oise

- Les associations sportives sont représentées par leur Président. En cas d'absence, celui-ci pourra donner pouvoir à une personne de son club afin de le représenter. Vous trouverez ci-joint le formulaire à remplir, à signer et à envoyer par mail à cdvobb@basket95.com au plus tard le vendredi **14 juin 2024**.

Ces représentants doivent être licenciés à la FFBB, avoir au moins 16 ans et jouir de leurs droits civiques, et ne pas être suspendus d'exercice de fonction.

- La présence des associations sportives du département est obligatoire. Toute absence sera sanctionnée par une pénalité financière (cf. dispositions financières 2023-2024 du CDVOBB).
- Chaque association sportive représentée dispose d'un nombre de voix égal au nombre de licenciés établi à la date du 31 mars 2024.
- Les votes par procuration et correspondance ne sont pas autorisés (article 7-4 des statuts du CDVOBB).

RAPPEL IMPORTANT :

- Article 6.4 des statuts du CDVOBB

« Une association sportive, et le cas échéant un établissement, membre ne pourra pas participer au vote, par le biais de son représentant, si elle/il n'est pas à jour de ses obligations financières vis-à-vis de la FFBB, du Comité Départemental, de la Ligue régionale dont elle/il est membre, le cas échéant ».

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs à l'expression de nos salutations sportives.

Eric Martin
Président

